

Equatorial Guinea

1. Le chapitre 1 indique le nom de l'État partie avec l'année de ratification ou d'acceptation de la Convention du patrimoine mondial et cherche à obtenir des informations sur les groupes ou institutions impliqués dans la préparation de la section I du Rapport.

1.1 - État partie

Equatorial Guinea

1.2 - Date de ratification/accesion/adhésion à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

10/03/2010

1.3 - Groupes et institutions participant à la préparation de la section I du Rapport périodique

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel
Commission nationale pour l'UNESCO
Points focaux des autres conventions/programmes internationaux
Peuples autochtones
Organisations non gouvernementales
Experts extérieurs
ORGANISATION: ASOCIACION SOCIOCULTURAL ÉVÓVÉ/ÉBÓBÉ

2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

2.1. Accords multilatéraux sur l'environnement

2.1.1 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, outre la Convention du patrimoine mondial, votre État est/n'est pas partie aux accords suivants/en attente d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.1.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.1.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)			×
2.1.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		×	
2.1.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)		×	
2.1.1.5	Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar)		×	
2.1.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)	×		
2.1.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	×		

2.1.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) site(s) Ramsar dans le cadre de la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar). Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

2.1.3 - Votre État partie a-t-il l'intention de proposer l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années ?

Oui

2.1.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial que votre État partie a l'intention de proposer pour inscription (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années.

1) La Réserve Scientifique de la Caldera de Luba 2) Parc national du Monte Basile 3) Parc national du mont Alen 4) Parc national d'Altos de Nsor 5) Monument naturel de Piedra Bere 6) Monument naturel de Piedra Nzas 7) Les anciennes prisons coloniales (Malabo et Luba) 8) L'église gothique de Batete, 9) Le séminaire de Banapa, en liaison avec l'église de Batete 10) La route du roi Rocobongo? et Patriache Mbomio Baa. 11) Les anciennes fermes de Bioko.

2.1.5 - Indiquez les autres accords multilatéraux régionaux ou internationaux sur l'environnement dont votre État est signataire pour le patrimoine naturel.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) /
FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) /

2.2. Conventions culturelles de l'UNESCO

2.2.1 - Le tableau ci-après indique la/les convention(s) culturelle(s) de l'UNESCO à laquelle/auxquelles votre État partie est partie, non partie, ou en cours d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.2.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		X	
2.2.1.2	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X	
2.2.1.3	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)			X
2.2.1.4	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels		X	
2.2.1.5	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique			X
2.2.1.6	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel		X	
2.2.1.7	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles		X	

2.2.2 - Indiquez les conventions ou accords régionaux ou internationaux concernant le patrimoine culturel auxquels votre État partie est partie ou en cours d'adhésion

STRATEGIE SOUS REGIONALE DE DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DE LA CULTURE EN AFRIQUE CENTRALE /

2.2.3 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, les biens du patrimoine mondial suivants situés dans votre État partie sont inscrits sur la liste des biens culturels sous protection renforcée au titre du Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999).

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

2.2.4 - Votre État partie a-t-il l'intention de demander une protection renforcée pour l'un quelconque de ses biens du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé au cours des trois prochaines années ?

Oui

2.2.5 - Indiquez les biens pour lesquels l'État partie compte demander une protection renforcée.

Deuxième Protocole à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999). Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique.

2.3. Programmes de l'UNESCO

2.3.1 - Le tableau ci-après indique le(s) programme(s) de l'UNESCO au(x)quel(s) votre État partie participe. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.

		Non	Oui
2.3.1.1	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère		X
2.3.1.2	Géoparcs mondiaux UNESCO	X	

2.3.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère.

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

2.3.3 - Votre État partie compte-t-il demander l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère ?

Oui

2.3.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) que l'État partie compte proposer pour inscription comme réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère :

1) La Reserva Científica de la Caldera de Luba /

2) Le Parque Nacional del Monte Basile /

3) Parque Nacional del Monte Alen /

2.3.5 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO.

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

2.3.6 - Votre État partie a-t-il proposé la désignation d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO ?

Non

2.3.7 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) pour lequel/lesquels une candidature a été adressée pour obtenir le statut de géoparc(s) mondial UNESCO.

2.4. Merci de répondre aux questions suivantes qui évaluent la synergie au niveau de la mise en œuvre de ces conventions et programmes au sein de votre État partie.

2.4.1 - Le Point focal du patrimoine mondial communique-t-il avec les Points focaux de la/des convention(s)/programme(s) ci-après ?

		Sans objet	Non	Oui
2.4.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel			X
2.4.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)		X	
2.4.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		X	
2.4.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)		X	
2.4.1.5	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)		X	
2.4.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)		X	
2.4.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)		X	
2.4.1.8	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X	
2.4.1.9	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X	
2.4.1.10	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels		X	
2.4.1.11	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique			X
2.4.1.12	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel			X
2.4.1.13	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles			X
2.4.1.14	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère			X
2.4.1.15	Géoparc(s) mondiaux de l'UNESCO		X	

2.4.2 - Commentez, le cas échéant, les communications entre le Point focal du patrimoine mondial et les Points focaux des autres conventions/programmes :

Nous convoquons les membres qui constituent la commission nationale de l'UNESCO dans le pays, c'est-à-dire les membres de chaque ministère, et organisons des ateliers, des conférences, des réunions en fonction des cas à traiter, sans que chacun soit appelé à examiner le programme en fonction du mandat. UNESCO, c'est comme ça qu'on s'organise.

2.4.3 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?

Non

2.4.4 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?

Non

2.5. Deux Recommandations de l'UNESCO concernent particulièrement la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel et Recommandation 2011 concernant le paysage urbain historique. Cette question suppose de réfléchir à la manière dont l'État partie les a prises en compte dans le développement des politiques nationales de protection du patrimoine culturel et naturel.

2.5.1 - Votre État partie utilise-t-il les dispositions de la Recommandation de 1972 et de la Recommandation de 2011 pour définir des politiques ou stratégies de protection du patrimoine culturel et naturel ?

		Oui	Non
2.5.1.1	Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel	X	
2.5.1.2	Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique		X

2.5.2 - Précisez le niveau d'application de chaque Recommandation :

Il y a des conférences sur la biodiversité, avec INDEFOR, UNGE, INCOMA, etc., qui parlent de la sauvegarde de la flora et de la faune de certaines espèces, de certains animaux ou de certaines plantes. Parfois, ils invitent les étudiants universitaires et la population en général à participer à ces conférences. Mais parfois, il y a des gens qui font attention parce qu'ils ne respectent pas les normes établies et qu'ils ne sont pas cultivés, qui ne savent pas ce qui se passe aujourd'hui dans un environnement en mutation.

3. Liste indicative

3.1 - Lors de la préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?

Études thématiques de l'UICN
Liste du patrimoine mondial : priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes de l'UICN
Stratégie globale de l'UNESCO pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible

3.2 - Avez-vous utilisé le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Non

Si vous avez répondu « Oui », précisez les formes de recommandations en amont que vous avez utilisées et leur efficacité.

3.3 - Comptez-vous utiliser le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Non

3.4 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés ?

Oui, entre les États parties et les communautés

3.5 - Nommez le(s) site(s) qui ont ce potentiel

1) Le pic basile, relié à la chaudière luba 2) Monte Alen en liaison avec Rio Muni 3) Le rocher d'Afacnam 4) Pierre Nzas 5) Le musée Bidjabidjan 6) La route du roi Rocobongo 7) L'ancienne prison coloniale 8) L'église gothique de Batete (9) La route du roi Bonkoro (la route des esclaves) (10) Le monument en pierre de bere (Las Fincas de la Isla de Bioko)

3.6 - Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s) régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Aucun
Collectivité(s) locale(s)	Aucun
Autres services gouvernementaux	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Moyen
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Médiocre
Communautés locales/résidents	Médiocre
Peuples autochtones	Aucun
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Aucun
Propriétaires fonciers	Aucun
Industries/tourisme locaux et autres parties prenantes	Aucun
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Moyen
Consultants/experts	Bon
Coordonateur(s)/gestionnaire(s) de site	Moyen
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	

3.7 - La préparation de la Liste indicative a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

L'équilibre hommes-femmes n'a pas été explicitement intégré au processus.

3.8 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils déjà reçu d'autres désignations internationales dans le cadre d'autres conventions/programmes de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar sur les zones humides ?

Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez le(s) site(s), identifiez la/les autre(s) désignation(s)/programme(s) concerné(s) et les avantages attendus d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

3.9 - Commentaires : indiquez vos commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la Liste indicative (questions 3.1 à 3.8)

Compte tenu de la liste provisoire qui a été introduite, elle repose sur une analyse de tous les ministères composant la commission nationale de l'UNESCO, en collaboration avec l'équipe gouvernementale du ministère de la Culture, du Tourisme et de la Promotion de l'artisanat, le ministre, le directeur général Culture le secrétaire général, les fonctionnaires du ministère et l'expert consultant Ellen Leka. Tout était en Octobre 2018. (les fonds sont allues...)

4. Propositions d'inscription

4.1 - Évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s)/régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Moyen
Collectivité(s) locale(s)	Moyen
Autres services gouvernementaux	Moyen
Commission nationale pour l'UNESCO	Bon
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Moyen
Communautés locales/résidents	Médiocre
Peuples autochtones	Aucun
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Aucun
Propriétaires fonciers	Aucun
Industries/tourisme locaux et acteurs du commerce	Médiocre
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Moyen
Consultants/experts	Bon
Gestionnaire(s)/coordinateur(s) de site	Moyen
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	

4.2 - La préparation des dossiers de proposition d'inscription à la Liste du patrimoine mondiale les plus récents a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

Oui

4.3 - Évaluer les bénéfices perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

Amélioration de la durabilité environnementale, en valorisant des sites essentiels au bien-être des êtres humains	Avantages limités
Développement social renforçant l'inclusion et l'équité entre toutes les parties prenantes	Avantages modérés
Renforcement (législatif, réglementaire, institutionnel et/ou traditionnel) de la protection et de la conservation du patrimoine	Avantages modérés
Amélioration des pratiques de conservation	Avantages limités
Valorisation et amélioration de la participation des communautés aux processus liés au patrimoine	Avantages modérés
Meilleure mise en valeur des sites	Avantages limités
Honneur/prestige accru	Avantages limités
Augmentation du financement	Avantages limités
Auxiliaire supplémentaire de défense d'intérêts/d'influence politique	Avantages importants
Renforcement de la paix et de la sécurité, avec la promotion des partenariats et de la conservation	Avantages modérés
Augmentation du nombre de touristes et de visiteurs	Avantages limités
Promotion d'un développement économique inclusif, offrant des emplois et des revenus décents aux communautés	Avantages limités
Autre(s)	Sans objet

Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez

4.4 - Évaluez dans quelle mesure l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes	Contribution importante
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique	Contribution importante
Contribuer à l'inclusion et à l'équité	Sans objet
Améliorer la qualité de vie et le bien-être	Contribution limitée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme	Contribution modérée
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales	Contribution importante
Parvenir à l'égalité des genres	Contribution importante
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance	Contribution limitée
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité	Contribution modérée
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local	Contribution modérée
Assurer la prévention des conflits	Contribution importante
Protéger le patrimoine en cas de conflit	Contribution modérée
Promouvoir la résolution des conflits	Contribution importante
Contribuer au relèvement après un conflit	Contribution limitée
Autre(s) (précisez)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

4.5 - Commentaires : indiquez vos commentaires et/ou recommandations concernant la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (questions 4.1 à 4.4)

Ma recommandation est la suivante: les gouvernements nationaux, locaux, communautaires et les OSC ont un rôle important à jouer en matière de patrimoine, qu'il soit national ou mondial; puisque la qualité commence avec soi-même, c'est-à-dire qu'ils doivent valoriser davantage le thème du patrimoine. une fois l'inventaire préliminaire établi, vous pouvez vous adresser à l'UNESCO, à l'UICN, à l'ICOMOS, à l'ICROM, etc. pour réussir à inscrire le bien au patrimoine de l'humanité

5. Le chapitre vise à recueillir des informations sur le cadre juridique de protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et/ou naturel et sur son efficacité. Le chapitre porte sur les exigences spécifiques de l'article 5 de la Convention du patrimoine mondial et permet de vérifier dans quelle mesure la « Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel » est mise en œuvre. Il permet également d'évaluer si les dispositions de la politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable sont appliquées.

5.1. - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie

5.1.1 - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

5.2. Commentaire sur la législation en vigueur

5.2.1 - Commentez, notamment si la législation préremplie n'est plus en vigueur

L'article 6 de la loi fondamentale de la Guinée équatoriale dit: L'État favorise et promeut la culture, la création artistique, la recherche scientifique et technologique et assure la préservation de la nature, du patrimoine culturel de la richesse artistique et historique de la Nation. . La loi sur le régime juridique de l'administration générale de l'État habilite les ministres à attribuer le pouvoir réglementaire dans les matières propres à leur département, etc.

5.3. Autres législation(s) en vigueur

5.3.1 - S'il y a des textes de loi fondamentaux sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel non listés dans la question précédente, veuillez les ajouter sous cette rubrique.

Loi n ° 4. sur les aires protégées en Guinée équatoriale. / Patrimoine Naturel / National /

Loi n ° 1 sur l'utilisation et la gestion des forêts de Guinée équatoriale. / Patrimoine Naturel. / National. /

Loi n ° 8. Réglementation de la faune sauvage, de la chasse et des zones protégées de Guinée équatoriale. / Patrimoine Naturel. / National. /

5.4. Contribution d'autres législations et/ou réglementations à d'autres niveaux à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel

5.4.1 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie.

Résolution portant création de la Commission nationale pour l'identification et la conservation du patrimoine culturel et naturel de la Guinée équatoriale (en cours).
Loi sur le patrimoine culturel de la Guinée équatoriale en cours).

5.5. Adéquation du cadre juridique pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

5.5.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe aucun cadre juridique pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.	✘	
Le cadre juridique n'est pas adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique est en partie adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		✘
Le cadre juridique est adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		

5.6. Adéquation du cadre juridique pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

5.6.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe aucun cadre juridique pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique n'est pas adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique est en partie adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.	✘	
Le cadre juridique est adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		✘

5.7. Application du cadre juridique

5.7.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie peut-il être appliqué ?

		Il n'existe aucun cadre juridique	Il n'y a pas de capacités/ressources effectives pour rendre exécutoire le cadre juridique	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique pourraient être renforcées	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique sont appropriées
5.7.1.1	Culturel	✘			
5.7.1.2	Naturel			✘	

5.8. Commentaires sur l'application du cadre légal

5.8.1 - Commentez les problèmes particuliers d'application.

Le problème du gouvernement de la Guinée équatoriale concernant la gestion du patrimoine culturel réside dans l'absence de loi ou de règlement qui définit et réglemente le statut juridico-administratif de ses biens culturels. Il est urgent que l'Unesco prenne l'initiative d'ouvrir une ligne d'assistance technique dans ce domaine. Si l'initiative venait du gouvernement, nous n'aurions besoin que des canaux par lesquels elle devrait passer.

5.9. Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés

5.9.1 - Dans quelle mesure les politiques générales de votre État partie donnent-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a aucune politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.	✘	
Il n'y a pas de politique générale spécifique donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés mais cela se pratique de manière ponctuelle.		✘
Il y a une politique générale spécifique donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés mais avec des lacunes au niveau de la mise en œuvre.		
Il y a une politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés et elle est effectivement mise en œuvre.		

5.10. Exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés

5.10.1 - Donnez des exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.

La décentralisation de la gestion du patrimoine culturel, avec la création de structures gouvernementales et non gouvernementales; leur doter d'une réglementation, leur permettant de bénéficier du financement de l'Etat et d'autres institutions publiques et privées. Dans le projet de loi sur le patrimoine culturel de la Guinée équatoriale, déjà soumis à l'appréciation du gouvernement il y a plus d'un an, la création de l'Institut national du patrimoine culturel est envisagée, qui serait chargée de gérer le patrimoine culturel de la Nation ; en tant qu'Institut national de développement forestier (INDEFOR) au Ministère de l'agriculture, des forêts et de l'environnement.

5.11. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable

5.11.1 - Dans quelle mesure votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable ?

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes.	Intégration modérée
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.	Intégration modérée
Contribuer à l'inclusion et à l'égalité.	Intégration modérée
Améliorer la qualité de vie et le bien-être.	Intégration limitée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.	Intégration modérée
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales.	Intégration modérée
Parvenir à l'égalité des genres.	Intégration limitée
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance.	Intégration limitée
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité.	Intégration limitée
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local.	Intégration modérée
Assurer la prévention des conflits.	Intégration modérée
Protéger le patrimoine en cas de conflit.	Intégration modérée
Promouvoir la résolution des conflits.	Intégration modérée
Contribuer au relèvement après un conflit.	Intégration modérée
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez :	

5.12. Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011

5.12.1 - S'agissant de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011, votre État partie a pris des mesures pour (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

Adapter l'application de la recommandation et de son approche au contexte de l'État partie.

Encourager l'approche HUL sur l'ensemble du territoire.

5.13. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle

5.13.1 - Avec quelle efficacité votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?

Il n'y a aucune politique générale spécifique visant à intégrer le patrimoine dans un plan d'ensemble/à plus grande échelle.

5.14. Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel

5.14.1 - Votre État partie utilise-t-il les politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel ?

	Politique ou stratégie de l'UNESCO en matière de patrimoine mondial	Non	Oui
5.14.1.1	Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.14.1.2	Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.14.1.3	Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5.14.2 - La mise en œuvre des accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

La mise en œuvre de ces accords, programmes, politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial **n'est pas coordonnée ni intégrée** aux politiques nationales.

5.15. Politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial

5.15.1 - Détaillez les politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial.

5.16. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (questions 5.1 à 5.15)

5.16.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (Questions 5.1 à 5.15).

En Guinée équatoriale, il existe une lacune juridique et administrative dans le domaine de la gestion et de la sauvegarde du patrimoine culturel. Il est urgent de préparer une loi sur le patrimoine culturel, qui favoriserait la création d'autres structures chargées de promouvoir et de conserver le patrimoine culturel du pays.

6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel

6.1 - Si votre État partie a dressé des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Processus d'inventaire entamé	Processus d'inventaire bien avancé
Régional/provincial/État	Pas de processus d'inventaire établi	Pas de processus d'inventaire établi
Local	Pas de processus d'inventaire établi	Pas de processus d'inventaire établi
Autre	Pas de processus d'inventaire établi	Pas de processus d'inventaire établi

6.2 - Les inventaires/listes/registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.	x	
Les inventaires/listes/registres ne reflètent pas la diversité du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres reflètent en partie la diversité du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres reflètent toute la diversité du patrimoine.		x

6.3 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine culturel et naturel identifié ?

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.	x	
Les inventaires/listes/registres ne sont pas activement utilisés pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres sont parfois utilisés pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres sont fréquemment utilisés pour la protection du patrimoine.		x

6.4 - Outre les praticiens du patrimoine et les institutions universitaires et patrimoniales, votre État partie fait-il participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres ?

	Culturel	Naturel
Votre État partie ne fait pas participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie prévoit de faire participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites de patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.	x	
Votre État partie fait parfois participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		x
Votre État partie fait régulièrement participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		

6.5 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour identifier des sites pour la liste indicative ?

	Culturel	Naturel	Mixte

Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.			X
Les inventaires/listes/registres ne sont pas activement utilisés pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.	X		
Les inventaires/listes/registres sont parfois utilisés pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres sont fréquemment utilisés pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.		X	

6.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel (questions 6.1 à 6.5)

Les fonds accordés par l'UNESCO pour démarrer les travaux de la Liste indicative sur certains biens culturels et naturels sont à la disposition du point focal culturel peu avant l'arrivée de l'endémie. Tout est prêt pour démarrer l'inventaire. Ce serait une honte s'il devait terminer l'année 2020 sans que le pays ait une fois pour toutes une liste indicative.

7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

7.1 - Quel est le degré de coopération des principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et/ou naturel dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine ?

Il y a **une certaine coopération** entre les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais des améliorations sont possibles.**

7.2 - Dans quelle mesure les autres agences gouvernementales (par exemple, responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) coopèrent-elles dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel ?

Il y a **une coopération limitée** entre les autres agences gouvernementales et les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.

7.3 - Quel est le degré de collaboration des différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a aucune coopération entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.;	X	
Il y a une coopération limitée entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
De manière générale, une coopération existe entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, mais il y a encore quelques lacunes.		X
Les différents échelons gouvernementaux coopèrent effectivement dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

7.4 - Quel est le degré de coopération des différents échelons gouvernementaux avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a aucune coopération entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a une coopération limitée entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	
Il y a une certaine coopération entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, mais il y a encore quelques lacunes.		X
Différents échelons gouvernementaux coopèrent effectivement avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

8. État des ressources financières et humaines

8.1 - Évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays.

Fonds de l'administration publique	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Autres niveaux gouvernementaux (État, provincial, local)	Source majeure de financement de projets
Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial	Source mineure de financement de projets
Fonds d'autres conventions/programmes internationaux	Source majeure de financement de projets

Financement international multilatéral (ex. Banque mondiale, BID, Union européenne, etc.)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Financement international bilatéral (ex. AFD, GIZ, DGCS, GEF, etc.)	Source mineure de financement de projets
ONG (internationales et/ou nationales)	Source majeure de financement de projets
Fonds du secteur privé	Source majeure de financement de projets
Autre	Pas de financement / non applicable
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	El sector petrolifero

8.2 - Votre État partie dispose-t-il de politiques permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel ?

		Non	Oui
8.2.1	Culturel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8.2.2	Naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8.3 - Considérez-vous que le budget actuel est suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Le budget disponible est insuffisant pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le budget disponible est acceptable mais pourrait être augmenté pour répondre totalement aux besoins de conservation, de protection et de mise en valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le budget disponible est approprié et permet de répondre aux besoins actuels de conservation, de protection et de mise en valeur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8.4 - Indiquez le pourcentage de dépenses publiques annuelles affecté à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Catégories	Pourcentage %
8.4.1	Culturel	1
8.4.2	Naturel	2

8.5 - Estimez, en pourcentage, la part de dépenses publiques annuelles affectée au patrimoine culturel et naturel par chaque échelon gouvernemental.

Pourcentage		Culturel	Naturel
8.5.1	National/Fédéral	80 %	80 %
8.5.2	Régional/Provincial	15 %	15 %
8.5.3	Local	5 %	5 %
		Total 100 %	Total 100 %

8.6 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

Ressources humaines	Culturel	Naturel
Les ressources humaines ne suffisent pas à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il existe toute une gamme de ressources humaines, mais elles ne permettent pas d'assurer de manière optimale la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les ressources humaines permettent de répondre aux besoins actuels en matière de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines et financières (Questions 8.1 à 8.6)

Pour les ressources humaines, une formation en Guinée équatoriale est indispensable. En ce qui concerne le financement, nous demandons à l'UNESCO des conseils sur la collecte de fonds à tous les niveaux. Gouvernement, ONG, coopération multilatérale et bilatérale, privé, etc.

9. Développement des compétences

9.1 - Hiérarchisez les besoins de renforcement des compétences identifiés dans votre pays en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Rapport et suivi	Priorité relative	Priorité relative
Processus statutaire : Assistance internationale	Haute priorité	Haute priorité
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Priorité relative
Questions scientifiques et techniques	Faible priorité	Faible priorité
Processus de conservation traditionnels	Sans objet	Sans objet
Utilisation et gestion durables des ressources	Haute priorité	Haute priorité
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Priorité relative	Priorité relative
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Sans objet	Sans objet
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Priorité relative	Priorité relative
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Haute priorité
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Faible priorité	Faible priorité
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Priorité relative	Priorité relative
Sensibilisation et promotion	Haute priorité	Haute priorité
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Priorité relative	Priorité relative
Développement durable	Haute priorité	Haute priorité
Protection et intégration de la diversité biologique et culturelle aux systèmes de gestion	Haute priorité	Haute priorité
Renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique : adaptation et atténuation	Sans objet	Sans objet
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Sans objet	Sans objet
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs : amélioration de la qualité de vie et du bien-être avec le patrimoine	Faible priorité	Faible priorité
Développement social inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Priorité relative	Priorité relative
Parité hommes-femmes dans le cadre des systèmes de gestion	Sans objet	Sans objet
Développement économique inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité
Le patrimoine mondial comme catalyseur et vecteur pour la paix et la sécurité	Faible priorité	Faible priorité

9.2 - Hiérarchisez la priorité de formation des publics visés dans chacun des sujets/thèmes/besoins de renforcement des compétences identifiés ci-après pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

	Administrateurs et organismes gouvernementaux à tous les niveaux	Communautés, peuples autochtones, propriétaires fonciers, entreprises locales, autres groupes sociaux etc.	Universités, ONG etc.	Praticiens du patrimoine
Mise en œuvre de la <i>Convention</i>	Haute priorité	Sans objet	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Haute priorité	Sans objet	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Rapport et suivi	Haute priorité	Sans objet	Priorité modérée	Priorité modérée
Processus statutaire : Assistance internationale, etc.	Haute priorité	Sans objet	Haute priorité	Haute priorité
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Questions scientifiques et techniques	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus de conservation traditionnels	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables des ressources	Haute priorité	Haute priorité	Faible priorité	Haute priorité
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité

Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Sans objet	Sans objet	Non prioritaire	Non prioritaire
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Faible priorité	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée	Haute priorité
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Haute priorité	Faible priorité	Haute priorité	Faible priorité
Sensibilisation et promotion	Faible priorité	Sans objet	Haute priorité	Haute priorité
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Développement durable	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Résilience environnementale et sociale	Haute priorité	Haute priorité	Priorité modérée	Priorité modérée
Intégration de la diversité socioéconomique aux systèmes de gestion	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Adaptation à et atténuation du changement climatique	Haute priorité	Faible priorité	Haute priorité	Haute priorité

9.3 - Indiquez comment votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011).

		Non	Oui
9.3.1	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences au niveau national .		X
9.3.2	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences au niveau régional/sous-régional .	X	
9.3.3	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour identifier les priorités de renforcement des compétences .	X	
9.3.4	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences .	X	
9.3.5	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel .	X	

9.4 - L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation/d'éducation pour améliorer le renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine ?

Il n'y a **aucune stratégie nationale** de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine.

9.5 - Commentaires : conclusions et/ou recommandations sur le renforcement des compétences (questions 9.1 à 9.4)

Pour le secteur du patrimoine naturel, il existe déjà une stratégie nationale pour renforcer les compétences en conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, même avec des lacunes en termes de complémentation et de financement.

10. Le chapitre 10 vise à recueillir des informations sur des mesures, des politiques et des législations spécifiques ayant pour objet la protection, la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine mondial.

10.1 - Recensez ci-après les principales législations relatives à la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial ne figurant pas au point 5.1, le cas échéant

Résolution portant création de la Commission nationale pour la protection du patrimoine culturel et naturel de la Guinée équatoriale / 2019 / Culturel/Naturel / National /

10.2 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie. Précisez les liens internet pour les législations fournies ci-dessus.

Dans le cadre de l'accord de coopération UNESCO / Guinée équatoriale, le Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique, Dont les principaux objectifs du projet sont d'aider à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par la création de la liste provisoire des sites possibles du patrimoine mondial de la Guinée. Équatorial, renforcer la capacité institutionnelle en matière de gestion et de préservation du patrimoine, lancer le développement du premier dossier de proposition d'inscription pour un site du patrimoine et accroître la participation et la sensibilisation du public aux concepts de préservation du patrimoine mondial.

10.3 - Les services fournis par les institutions/agences sont-ils appropriés pour la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?

Il existe **une certaine capacité** permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais **certaines lacunes** subsistent.

10.4 - Comment votre État partie incite et aide-t-il les biens du patrimoine mondial à développer et gérer une fréquentation/un tourisme

durable ?

En développant des politiques et/ou en imposant le développement de stratégies de tourisme durable.

10.5 - Précisez comment votre État partie appuie la planification et la gestion du tourisme durable au niveau du bien

10.6 - Votre État partie impose-t-il l'utilisation d'étude d'impact des programmes (par exemple, évaluation environnementale stratégique) ou des projets de développement (par exemple, études d'impact environnemental, études d'impact sur le patrimoine) susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement ?

Il n'existe **aucun cadre réglementaire** imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement.

10.7 - Recensez les méthodes d'évaluation utilisées. Indiquez les liens Internet des directives relatives aux méthodes d'évaluation.

10.8 - Votre État partie a-t-il une stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial ?

Il n'y a **aucune stratégie nationale de renforcement des compétences** en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial.

10.9 - Votre État partie a-t-il la capacité institutionnelle d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial ?

Votre État n'a **pas la capacité institutionnelle** d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial.

10.10 - Votre État partie a-t-il contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et recevoir des dons pour la protection du patrimoine mondial ?

Non

10.11 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur les politiques et ressources des biens du patrimoine mondial (questions 10.1 à 10.10)

Es la prioridad de las prioridades, ayudar u orientar al Punto Focal Ecuatoguineano sobre los metodos de creacion de fundaciones o asociaciones nacionales para recaudar fondos y donaciones para la proteccion del Patrimonio. No hay iniciativas sobre el particula. El Punto Focal esta muy interesado a recibir el punto de vista de los especialistas de la UNESCO. Gracias por la pregunta!!!!!!!

11. Coopération internationale

11.1 - Votre État partie a-t-il promu des coopérations internationales et des mécanismes de coopération pour le patrimoine depuis le dernier Rapport périodique ? Si oui, indiquez le type de coopération reflétant le mieux ces activités.

Accords bilatéraux et multilatéraux

Soutien financier

Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation

11.2 - Avez-vous un ou des biens du patrimoine mondial qui ont été jumelés avec d'autres du patrimoine mondial au niveau national ou international ?

Non

11.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la coopération internationale (questions 11.1 à 11.2). Si vous avez des biens du patrimoine mondial jumelés, indiquez-les avec les biens concernés.

Comme vous le verrez, la seule plateforme de dialogue ouvert dont dispose le gouvernement au niveau de la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO se fait par le biais des questionnaires.

12. Éducation, information et sensibilisation

12.1 - Votre État partie dispose-t-il d'une stratégie pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial ?

Il n'y a **aucune stratégie** de sensibilisation à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial.

12.2 - Veuillez évaluer le niveau de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les groupes suivants

Communautés vivant sur/aux alentours des sites du patrimoine	Pas de connaissance
Peuples autochtones	Sans objet
Jeunes	Pas de connaissance
Grand public	Faible
Décideurs et fonctionnaires	Moyenne
Secteur privé	Pas de connaissance
Secteur du tourisme	Faible
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

12.3 - Votre État partie a-t-il mis en place des programmes d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il n'y a aucun programme d'éducation sur le patrimoine pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel.

12.4 - Précisez le niveau de fréquence des actions suivantes pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel parmi les enfants et/ou les jeunes

Cours pour les enseignants sur l'utilisation du Kit du patrimoine mondial aux mains des jeunes	pas d'action
Cours/activités pour les élèves dans le cadre des programmes scolaires	pas d'action
Forums des jeunes	pas d'action
Cours de formation professionnelle pour les étudiants	Fréquence faible
Visites scolaires organisées sur les biens/sites naturels et culturels du patrimoine mondial	pas d'action
Activités liées au patrimoine dans le cadre des Associations, Centres et Clubs UNESCO	pas d'action
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », veuillez préciser :	

12.5 - Votre État partie participe-t-il au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » ?

Votre État partie ne participe pas au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes ».

12.6 - Commentaires et/ou description des meilleures pratiques en matière d'éducation au patrimoine mondial, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation (Questions 12.3 à 12.5)

13. Conclusions et actions recommandées

13.1. Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial par l'État partie

Synergies avec d'autres conventions, recommandations et programmes pertinents
<ul style="list-style-type: none"> Les Points focaux du patrimoine mondial ne participent pas à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial Les Points focaux du patrimoine mondial ne participent pas à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial L'État partie n'utilise pas les dispositions de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique Il n'y a pas de mise en œuvre d'accords, programmes, politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial coordonnée ou intégrée aux politiques nationales
Identification du patrimoine
<ul style="list-style-type: none"> Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour refléter la diversité du patrimoine culturel
Inventaires nationaux
Liste indicative
<ul style="list-style-type: none"> L'État partie ne compte pas utiliser le processus en amont pour réviser sa Liste indicative Les inventaires/listes/registres ne sont pas activement utilisés pour identifier des sites culturels à inscrire sur la liste indicative Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des sites mixtes à inscrire sur la liste indicative
Cadre juridique
Rôle du patrimoine culturel et naturel dans la vie de la communauté
<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucune politique générale donnant au patrimoine suivant une fonction dans la vie des communautés : patrimoine culturel Il n'y a pas de politique générale spécifique donnant au patrimoine suivant une fonction dans la vie des communautés mais cela se pratique de manière ponctuelle : patrimoine naturel
Contribution du patrimoine aux politiques de développement durable
<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas d'intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de vie et le bien-être Parvenir à l'égalité des genres Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité Il y a une intégration limitée de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes

- Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique
- Contribuer à l'inclusion et à l'égalité
- Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme
- Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales
- Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local
- Assurer la prévention des conflits
- Protéger le patrimoine en cas de conflit
- Promouvoir la résolution des conflits
- Contribuer au relèvement après un conflit

Planification à plus grande échelle

- L'État partie n'a **aucune politique générale spécifique** visant à intégrer le patrimoine dans un plan d'ensemble/à plus grande échelle

État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur

- Il n'y a **aucune coopération** entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du **patrimoine culturel**
- Il y a une **coopération limitée** entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du **patrimoine culturel**

Ressources financières

- Le budget disponible est **insuffisant** pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine culturel
- Le budget disponible est **insuffisant** pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel

Ressources humaines

- Les ressources humaines **ne suffisent pas** à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du **patrimoine culturel**

Renforcement des compétences

- Votre État partie **utilise** la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences **au niveau national**
- Votre État partie **n'utilise pas** la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences **au niveau régional/sous-régional**
- Votre État partie **n'utilise pas** la Stratégie de renforcement des capacités pour **identifier les priorités de renforcement des compétences**
- Votre État partie **n'utilise pas** la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de **la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences**
- Votre État partie **n'utilise pas** la Stratégie de renforcement des capacités **dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel**
- Il n'y a **aucune stratégie nationale** de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine

Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

- Les services fournis par les institutions/agences ont **une certaine capacité** permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais **certaines lacunes** subsistent
- Il n'existe **aucun cadre réglementaire** imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement
- Il n'y a **aucune stratégie nationale de renforcement des compétences** en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial

Recherches sur les biens du patrimoine mondial

- L'État partie n'a **pas la capacité institutionnelle** d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial

Coopération internationale

Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique :

- Accords bilatéraux et multilatéraux
- Soutien financier
- Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation

Éducation, information et sensibilisation

- Il n'y a **aucune stratégie** pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial
- Il n'y a **aucun programme d'éducation sur le patrimoine** pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel

13.2. Actions visant à mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* (d'après le tableau 13.1)

13.2.1 - Veuillez sélectionner les points les plus importants (dix maximum)

2.4	Coopération et synergies entre les conventions et programmes auxquels votre État est partie/associé/compte adhérer
2.4.3	Les Points focaux du patrimoine mondial ne participent pas à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial

2.4.4	Les Points focaux du patrimoine mondial ne participent pas à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial	X
2.5	Recommandations de l'UNESCO	
2.5.1	• L'État partie n'utilise pas les dispositions de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique	
3	Liste indicative	
3.3	L'État partie ne compte pas utiliser le processus en amont pour réviser sa Liste indicative	
5.9	Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés	
5.9.1	• Il n'y a aucune politique générale donnant au patrimoine suivant une fonction dans la vie des communautés : patrimoine culturel • Il n'y a pas de politique générale spécifique donnant au patrimoine suivant une fonction dans la vie des communautés mais cela se pratique de manière ponctuelle : patrimoine naturel	X
5.11	Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable	
5.11.1	• Il n'y a pas d'intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de vie et le bien-être • Parvenir à l'égalité des genres • Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance • Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité • Il y a une intégration limitée de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour : <ul style="list-style-type: none"> • Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes • Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique • Contribuer à l'inclusion et à l'égalité • Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme • Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales • Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local • Assurer la prévention des conflits • Protéger le patrimoine en cas de conflit • Promouvoir la résolution des conflits • Contribuer au relèvement après un conflit 	
5.13	Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle	
5.13.1	L'État partie n'a aucune politique générale spécifique visant à intégrer le patrimoine dans un plan d'ensemble/à plus grande échelle	
5.14	Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel	
5.14.2	Il n'y a pas de mise en œuvre d'accords, programmes, politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial coordonnée ou intégrée aux politiques nationales	
6	Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel	
6.2	• Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour refléter la diversité du patrimoine culturel	X
6.3	• Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi. Culturel	
6.5	• Les inventaires/listes/registres ne sont pas activement utilisés pour identifier des sites culturels à inscrire sur la liste indicative • Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des sites mixtes à inscrire sur la liste indicative	
7	État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel	
7.3	• Il n'y a aucune coopération entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel	X
7.4	• Il y a une coopération limitée entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel	
8	État des ressources financières et humaines	
8.3	• Le budget disponible est insuffisant pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine culturel • Le budget disponible est insuffisant pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel	X
8.6	• Les ressources humaines ne suffisent pas à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel	X
9	Développement des compétences	

9.3	<ul style="list-style-type: none"> • Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences au niveau national • Votre État partie n'utilise pas la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences au niveau régional/sous-régional • Votre État partie n'utilise pas la Stratégie de renforcement des capacités pour identifier les priorités de renforcement des compétences • Votre État partie n'utilise pas la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences • Votre État partie n'utilise pas la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel 	
9.4	Il n'y a aucune stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine	
10	Politique et ressources des biens du patrimoine mondial	
10.3	Les services fournis par les institutions/agences ont une certaine capacité permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais certaines lacunes subsistent	
10.6	Il n'existe aucun cadre réglementaire imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement	✗
10.8	Il n'y a aucune stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial	✗
10.9	L'État partie n'a pas la capacité institutionnelle d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial	
11	Coopération internationale	
11.1	Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique : <ul style="list-style-type: none"> • Accords bilatéraux et multilatéraux • Soutien financier • Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation 	
12	Éducation, information et sensibilisation	
12.1	Il n'y a aucune stratégie pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial	✗
12.3	Il n'y a aucun programme d'éducation sur le patrimoine pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel	✗
Veillez sélectionner 0 points supplémentaires		
<input checked="" type="checkbox"/> Please save this question to reflect changes		

13.3. Évaluation des actions prioritaires

13.3.1 - Veillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients

2.4	Coopération et synergies entre les conventions et programmes auxquels votre État est partie/associé/compte adhérer					
	Action	Brève description	Autorité(s) responsable(s)	Calendrier	Cette action peut-elle nécessiter d'une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial ?	
2.4.4	Les Points focaux du patrimoine mondial ne participent pas à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial	Établir le statut juridique / administratif des points focaux, a fin de constituer une autre structure nationale chargée de coordonner les informations sur les programmes et recommandations entre les institutions et organisation de la société civile	La Guinée équatoriale devrait avoir un lien avec Paris, qui se souviendrait de ses engagements pris au niveau de la Convention; à travers lequel nous aurions à revoir nos droits et obligations.	Ministère de la Culture et la Commission nationale pour l'Unesco.	Au cours du deuxième semestre 2020.	le Centre du patrimoine mondial nous aiderait à faire émerger des projets sur ces idées.
5.9	Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés					

5.9.1	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucune politique générale donnant au patrimoine suivant une fonction dans la vie des communautés : patrimoine culturel Il n'y a pas de politique générale spécifique donnant au patrimoine suivant une fonction dans la vie des communautés mais cela se pratique de manière ponctuelle : patrimoine naturel 	Nous serions très reconnaissants si l'UNESCO acceptait la possibilité de collaborer avec le Ministère de la culture de la Guinée équatoriale sur l'adaptation des ODD au projet Ante-Loi sur le patrimoine culturel en préparation.	Si l'accord d'intention est signé, les fonds sont recherchés pour le financement de projet. Une fois les experts identifiés, l'avant projet de loi sur le patrimoine culturel de la Guinée équatoriale sera présenté à l'Unesco.	Donner des prérogatives au Point Focal pour remplir les fonctions de mise en œuvre de la politique spécifique du patrimoine culturel dans la vie des communautés locales (Ministère de la Culture et la Commission nationale pour l'Unesco	Août, septembre et octobre 2020.	Bien sûr, Proposer des projets concrets.
-------	---	---	--	---	----------------------------------	--

6 Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel

6.2	<ul style="list-style-type: none"> Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour refléter la diversité du patrimoine culturel 	CRÉER UNE ÉQUIPE D'EXPERTS NATIONAUX POUR LA COLLECTE DE LA BIBLIOGRAPHIE PRÉLIMINAIRE CONCERNANT L'IDENTIFICATION, LA CONSERVATION, LA GESTION ET LES ÉTUDES LIÉES À LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL ET À LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL	ÉTABLIR UNE INVENTAIRE PRÉLIMINAIRE DES SITES POTENTIELS À INSCRIRE SUR LA LISTE INDICATIVE. PARTAGER AVEC DES EXPERTS INTERNATIONAUX. PRÉPARATION DES ACTIVITÉS ET DES DOCUMENTS EN VUE DE L'ATELIER NATIONAL. RENCONTRANT LES EXPERTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	Les fonds travaillant au pouvoir du Point Focal, nous n'attendons que la nomination d'experts internationaux par l'unesco et, surtout, que les eaux reprennent leur cours normal, évoquant la fameuse pandémie.	Les fonds travaillant au pouvoir du Point Focal, nous n'attendons que la nomination d'experts internationaux par l'unesco et, surtout, que les eaux reprennent leur cours normal, évoquant la fameuse pandémie.	Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial. Proposer des projets concrets.
-----	--	---	---	---	---	--

7 État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

7.3	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucune coopération entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel 	Un projet de résolution a été préparé, pour la création d'une Commission nationale pour la protection et la conservation du patrimoine culturel et naturel de la Guinée équatoriale.	La résolution consiste en la création d'une commission interministérielle et multidisciplinaire chargée d'identifier le patrimoine culturel et naturel du pays et sa gestion.	Ministères: Culture, tourisme et promotion artisanale Agriculture, forêts et environnement Travaux publics et urbanisme autres...	En cours	Bien sûr. Proposer des projets concrets.
-----	---	--	---	---	----------	--

8 État des ressources financières et humaines

8.3	<ul style="list-style-type: none"> Le budget disponible est insuffisant pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine 	À ce jour, le gouvernement n'a pas désigné d'allocations budgétaires spécifiques imputées aux projets liés à la gestion et la conservation du patrimoine culturel du pays, par conséquent, aucune estimation ne peut être faite si nous n'avons pas de base.	La loi générale de finances publiques de l'Etat de Guinée équatoriale accorde cent millions de francs cfa. pour un concept appelé Fomento de Cultura, qui sont investis pour toutes les activités culturelles.	Ministère de la Culture, du Tourisme et de la promotion de l'Artisanat. Finances et budgets	L'assistance technique de l'UNESCO au gouvernement pour la gestion et la conservation du patrimoine culturel et naturel est urgente et devrait commencer à partir du deuxième trimestre 2020. Cependant, nous continuons d'observer l'évolution de la pandémie.	Bien sûr. Rappelons simplement au gouvernement que notre État, en ratifiant la Convention, a l'obligation de respecter ses engagements en matière de gestion du patrimoine culturel, Proposer des projets concrets.
-----	---	--	--	---	---	---

	<p>culturel</p> <ul style="list-style-type: none"> Le budget disponible est insuffisant pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel 					
8.6	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources humaines ne suffisent pas à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel 	Projet sur la protection et la promotion du patrimoine culturel et naturel de la Guinée équatoriale.	Le projet de protection et de promotion du patrimoine naturel et culturel de la Guinée équatoriale prévoit la création d'un corps national d'experts.	Bureau Régional Multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique Centrale, Ministère de la culture, du tourisme et de la promotion artisanale et Commission nationale pour l'Unesco.	N/A	Accord de coopération UNESCO / Guinée équatoriale. Toujours compter sur l'expertise et le savoir-faire du Centre du patrimoine mondial, avec des propositions concrètes.

10 Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

10.6	Il n'existe aucun cadre réglementaire imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement	Notre pays a besoin d'un projet d'études d'impact sur des programmes de développement ou des projets susceptibles d'affecter un bien du patrimoine mondial.	Matérialisation du projet pour la mise en œuvre de la liste indicative des pays.	Ministères: Culture, tourisme et promotion artisanale Agriculture, forêts et environnement Travaux publics et urbanisme autres...	premier semestre 2021	Bien sûr.Par l'intermédiaire de la Commission nationale et du point focal, Proposer des projets concrets.
10.8	Il n'y a aucune stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial	Le plus gros problème du gouvernement est le VIDE JURIDIQUE. Il n'y a pas de règlement pour établir le statut juridique et administratif du patrimoine culturel de la Guinée équatoriale.	Organisation de séminaires	Ministère Culture, Agriculture.	N/A	Bien sûr.Par l'intermédiaire de la Commission nationale, Proposer des projets concrets.

12 Éducation, information et sensibilisation

12.1	Il n'y a aucune stratégie pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial	Elaboration d'un plan stratégique de sensibilisation des différents acteurs et communautés sur la conservation, la protection du patrimoine culturel.	Il existe un plan stratégique de sensibilisation des différents acteurs et communautés sur la conservation, la protection du patrimoine naturel réalisé par INDEFOR. Le ministère de la Culture devrait également travailler à cet égard.	Ministère Culture	N/A	Bien sûr. Au Point Focal Par l'intermédiaire de la Commission nationale. Proposer des projets concrets..
------	--	---	---	-------------------	-----	--

12.3	Il n'y a aucun programme d'éducation sur le patrimoine pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel	L'Institut national de développement forestier de Guinée équatoriale gère ces programmes sur les aires protégées. Le ministère de la Culture devrait également travailler à cet égard..	Comme il n'y a pas eu d'initiatives gouvernementales sur le sujet, nous serions très reconnaissants si l'Unesco décidait de nous présenter des idées et des projets.	Ministere Culture	N/A	Bien sûr.Par l'intermédiaire de la Commission nationale Aux ministère de la culture et Education.
------	---	---	--	-------------------	-----	---

Veuillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients complété

13.4. Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

13.4.1 - Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

En raison des lacunes constatées, proposer au gouvernement, par le biais de la délégation permanente, des actions concrètes.

14. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

14.1 - Exemple de bonnes pratiques de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du patrimoine mondial par l'État partie

L'exemple de bonnes pratiques dans le pays sont les activités et programmes menés par l'Institut national de développement forestier de Guinée équatoriale (INDEFOR)

14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonnes pratiques de l'État partie

Développement durable
État de conservation
Renforcement des compétences

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.1. Institution principale chargée des communications avec l'UNESCO sur la *Convention du patrimoine mondial*

15.1.1 - Quelle institution principale est chargée des communications avec l'UNESCO sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ?

Le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Promotion artisanale.

15.2. Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

15.2.1 - Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

État partie	Pas de suivi
Gestionnaires de sites	Sans objet
Centre du patrimoine mondial	Bon suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Sans objet

15.3. Les quatre objectifs des Rapports périodiques

15.3.1 - Dans quelle mesure le questionnaire répond-il aux quatre objectifs des Rapports périodiques ?

		Pas du tout	En partie	Parfaitement
15.3.1.1	Permettre une évaluation de la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> par l'État partie.			×
15.3.1.2	S'assurer que les valeurs patrimoniales des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont maintenues au cours du temps.			×
15.3.1.3	Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer tout changement dans les conditions et l'état de conservation des biens.			×
15.3.1.4	Constituer un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la <i>Convention</i> et la conservation du patrimoine mondial.		×	

15.4. Proposez des suggestions pour améliorer l'exercice du Rapport périodique

15.4.1 -

D'exhorter la Commission nationale pour l'UNESCO à demander au gouvernement le soutien des institutions étatiques au point focal.

15.5. Utilisation des données

15.5.1 - Comment votre État partie prévoit-il d'utiliser les données ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine
Collecte de fonds
Sensibilisation
Promotion
Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable
Amélioration de la mise en œuvre de la <i>Convention</i> par l'État partie

15.6. Délais et ressources

15.6.1 - Les autorités nationales ont-elles eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires pour remplir le questionnaire sur ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

Oui

15.6.2 - Estimez le temps (heures de travail) et le nombre de personnes qui auront été nécessaires pour remplir la Section I du questionnaire.

	Temps & nombre de personnes	Nombre total d'heures travaillées	Nombre de personnes impliquées
15.6.2.1	Recueil de données	80	1
15.6.2.2	Consultation des parties prenantes	50	1
15.6.2.3	Remplissage du questionnaire	10	1

15.6.3 - L'équilibre hommes-femmes a-t-il été pris en compte dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre hommes-femmes n'a pas été explicitement pris en compte ou mis en œuvre dans le processus

15.6.4 - Vos autorités nationales ont-elles mobilisé des ressources supplémentaires dans le cadre de ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

	Ressources supplémentaires	Non	Oui
15.6.4.1	Ressources humaines		×
15.6.4.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	×	

15.6.5 - Veuillez détailler les ressources supplémentaires mobilisées.

Le matériel signifie pour le point focal.

15.7. Format et contenu du questionnaire du Rapport périodique

15.7.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

15.7.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

Utilisation du questionnaire	Bon
Compréhension des questions	Bon

15.7.3 - Proposez ici des suggestions d'amélioration

La méthode est excellente

15.8. Formation et conseils

15.8.1 - Veuillez évaluer, pour compléter le questionnaire sur l'exercice de soumission de Rapports périodiques, le niveau de soutien des entités suivantes

Centre du patrimoine mondial	Bon soutien
UNESCO (autres secteurs)	Soutien moyen
Commission nationale pour l'UNESCO	Faible soutien
ICOMOS international	Pas de soutien

UICN international	Pas de soutien
ICCROM international/régional	Pas de soutien
ICOMOS national/régional	Pas de soutien
UICN national/régional	Pas de soutien
Centres de catégorie 2	Bon soutien
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	Mentors

15.8.2 - Les ressources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, proposées par le Centre du patrimoine mondial, ont-elles aidé vos autorités nationales à remplir le questionnaire en ligne ?

Oui

15.8.3 - Indiquez les modifications souhaitées au niveau des ressources sur la formation en ligne

15.9. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.9.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

Grâce à l'exercice des rapports périodiques, pour la première fois, j'apprends à connaître un peu les obligations de l'État vis-à-vis des conventions ratifiées. Je peux dire que cet exercice m'aidera à avoir une autre vision de la Convention et à pouvoir concevoir de nouveaux plans d'action et de nouveaux projets. Plus qu'exigeant, l'exercice m'a informé et façonné.

15.9.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions.